

La Victoire du Congo

Hebdomadaire Indépendant d'Info Générales

Editeur DG Charles Mutombo Mukeba, Tél 0997 18 66 94, 085 372 61 62 E-mail : mutombo072@yahoo.fr

RDCongo/goma, N° 44 du 16 au 24 octobre 2008 Prix Unitaire : 2 \$

Nord-Kivu

Pages 3-4

Après six semaines de délai

Me Mbu ne Letang l'un des avocats de feu Albert Prigogine fixe l'opinion



- Vital Kamerhe n'interfère pas dans la justice sur l'affaire Safari Lodge (ex-Camp Dumez)

Le Chef de l'Etat a désigné un nouveau 1^{er} Ministre formateur du Gouvernement

Page 12

Nord-Kivu

Le drame de Rumangabo

Le Rwanda à visage découvert...



- Le Colonel Delphin Kahimbi présente les preuves

Page 7

Au cours d'un entretien avec « La Victoire du Congo »

L'ADG de la SONAS Herman Mbonyo « Le Jeudi, c'est le jour consacré au paiement des sinistrés toutes les catégories confondues »

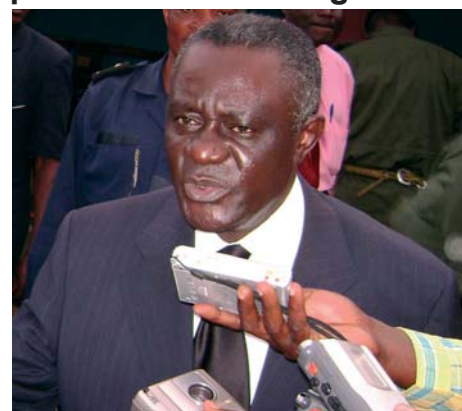
- Au total 3.335.000 USD déjà payés par le comité Mbonyo

Page 11

Défense Nationale

Page 10

Chikez Diemu :
Calcul musclé du fond d'un
patriotisme intransigeant...



Walikale

Page 10

Dieudonné Tshishiku Mutoke
l'Administrateur
du territoire inamovible !

Province Orientale

L'application de cinq chantiers
du Chef de l'Etat : une priorité
du Gouverneur Médard Autσαι
Asanga

Page 2

Nord-Kivu

Le GRAND dilemme de Julien Paluku

Page 9



Cérémonie de remise et reprise à la Mairie de Goma
Roger Rashidi Tumbula
nouveau Maire de la ville de Goma



Page 8

Le calvaire des enseignants congolais !



Charles Mutombo/Editeur
Directeur Général

Nous sommes à un mois et demi seulement depuis que la rentrée scolaire : 2008-2009 avait commencé. Laquelle a intervenu au début du mois de septembre. Et Les enseignants et les parents en sont les plus touchés. Mais, aussi l'Etat en est interpellé.

Quand on connaît que les premiers viennent de terminer l'exercice écoulé sous des tiraillements avec les parents, les parrains et l'Etat lui-même par rapport au non paiement de leurs émoluments et primes. Pourtant le budget annuel 2008 s'écroule déjà et que bientôt celui de 2009 sera voté pour l'ensemble du territoire national.

Lorsque les seconds ont des fréquents cas d'insomnie et cauchemars en raisonnant sur la manière dont ils vont procéder pour couvrir les frais scolaires de leur progéniture étant sous-employés et sous-payés ou carrément impayés et pourquoi pas en chômage ! Sans le moindre espoir d'un éventuel soutien de bienfaisance.

Les enfants eux, les plus faibles et sacrifiés ne cessent de se demander dans quelles conditions ils

vont continuer le chemin scolaire et couvrir toute l'année avec tous les handicaps financiers et aléas de la vie familiale face à la sévérité téméraire de l'administration scolaire. Laquelle ne se lasse pas de les bousculer face à toutes ces irrégularités insuffisances dont ils sont du reste victimes et irresponsables. Qu'advient-il alors pour la société congolaise de demain, lorsqu'on connaît que l'avenir d'un peuple doué dépend de sa jeunesse en gestation ?

Le Gouvernement lui n'a plus d'excuses ni d'arguments solides à formuler. Aculé et dans le box des accusés, il est contraint de prendre ses responsabilités en mains. Et le plus tôt que possible, de manière à pouvoir alléger les soucis des uns et des autres, qui ne savent plus à quel saint se

vouer. Dans le sens contraire, on n'aura pas évolué d'un iota. Or, la 3^e République va tout droit vers sa fin.

Les élus des échéances écoulées n'ont donc jusque-là répondu aux desiderata de leurs électeurs, qui ne cessent de broncher et même de crier de vive voix. Il est donc clair et net que la démocratie et ses principes prennent bien des racines en République Démocratique du Congo. Où l'opinion tend vers l'idéal. Celui de la liberté sans libertinage. En attendant que le peuple se serve de l'expérimentation du pouvoir en place maintenant et à tous les niveaux, pour mieux choisir ses élus devant se soucier mieux au cours de la 4^e République de ses problèmes majeurs.

Charles Mutombo Mukeba

Province Orientale

L'application de cinq chantiers du Chef d'Etat :
une priorité du Gouverneur

Médard Autsai Asenga

- En dépit des groupes isolés qui s'investissent dans le désordre

Ce n'est plus un secret pour qui que ce soit. L'application de cinq chantiers du Chef de l'Etat et du Gouvernement est une grande priorité du Gouvernement Médard Autsai Asenga de la Province Orientale. En dépit de la présence des groupes isolés qui s'investissent dans le désordre. Tels les groupes armés congolais et étrangers dans la province s'investissent dans des actes barbares et de vandalisme. Contre les intérêts de la population. Lesquels sont souvent violés et même menacés.

Qu'à cela ne tienne ! Les actions salvatrices de développement amorcées depuis belle lurette par le Gouverneur de la Province Orientale sont multiples et multicolores. Il a d'abord commencé par refaçonner les mentalités de la population. Laquelle s'est investit dans l'idéologie de la pa-

cification et de la réconciliation à tous les niveaux. Jusqu'à ce que tout le monde a déjà compris que ça ne sert à rien de s'entremanger. Mais plutôt qu'il faut se pardonner mutuellement pour mieux composer ensemble et agir pour l'intérêt de tous et de l'Etat congolais lui-même.

Les esprits surchauffés s'étant calmés, le Gouverneur de Province Médard Autsai Asenga est passé à une autre phase. Celle des actions concrètes sur terrain et d'intérêt commun. C'est sous cet angle qu'un programme fut mis sur pied. Dans le cadre réhabilitation des infrastructures socio-économiques. Elargi à toute l'étendue de la province, toutes les couches de la population y a à faire et à gagner. Bref, chacun y retrouve sa part. chacun dans son domaine précis et à son niveau.

Lwarhiba Maître

La Victoire du Congo

Hebdomadaire Indépendant d'Info Générales

Editeur DG Charles Mutombo Mukeba, Tél 0997 18 66 94, 085 372 61 62 E-mail : mutombo072@yahoo.fr

Directeur de Publication

Charles MUTOMBO MUKEBA

Secrétaire de Rédaction

Jean de Dieu TSHIKALA

Tél. 0997764855

Marketing

Timothé DUNIA MATABARO/Goma

Fiston KALALA/Bukavu

Rédaction

Charles MUTOMBO MUKEBA

Jean de Dieu TSHIKALA

Justin MUKUNA

Herman NTALEMWA

Lwarhiba Maître

Représentation

Sud-Kivu, Nord-Kivu, Province Oriental, Kinshasa,
Kasaï Oriental, Kasaï Occidental et Katanga

Saisie

Sakina Shabani

Tél. 0853726163

Mise en page

AKIBA HARAMBA

Tél +243813126198/E-mail : akibamail@gmail.com

Après six semaines de délai Me Mbu ne Letang l'un des avocats de feu Albert Prigogine fixe l'opinion

Lors du dernier point de presse qui s'était déroulé en date du 11 Août 2008 à l'hôtel CONGOMANI, MAINGAIN accompagné de Maître BUKU Aimé avait donné un ultimatum de 6 semaines aux autorités Congolaises pour engager un procès sur l'affaire Prigogine. Or, depuis le 28/08/2008 il se fait qu'avec les affrontements de Rutshuru, Masisi entre les FARDC et le CNDP, Vital KAMERHE Président de l'Assemblée nationale, Denis KALUME NUMBI, Ministre d'Etat chargé de la sécurité de l'intérieur et de la décentralisation autrement dit deux gros poissons comme autorités de la République, de surcroît proches du Chef de l'Etat, se retrouvaient en mission expressément dans le Nord-Kivu à Goma.

A bordé le Président de l'Assemblée Nationale Vital KAMERHE avait promis de se pencher sérieusement sur ce dossier brûlant dès son retour à Kinshasa. Il faut se rappeler, en effet, que dans le conflit foncier qui a opposé feu Albert Prigogine à des tiers sur Safari LODGE, la cour suprême de justice a déjà tranché 2 fois dès le vivant, d'Albert Prigogine en sa faveur.

Olivier KAMITATU, actuel Ministre du plan et président de l'Assemblée Nationale à l'époque de la transition s'était illégalement interposé dans l'affaire au grand mépris de la séparation des pouvoirs.

Conséquence, Eugène SERUFULI NGAYABASEKA, alors Gouverneur non élu du Nord-Kivu n'avait pas permis l'exécution de jugement de la cour suprême de justice en faveur d'Albert Prigogine.

Vital Kamerhe n'interfère pas dans la justice sur l'affaire Safari Lodge (ex-Camp Dumez)

Aujourd'hui, changement de décor, c'est la Démocratie et en tant que Président élu de l'Assemblée Nationale, Vital KAMEHRE se doit de corriger l'hérésie d'Olivier KAMITATU. De toutes les façons ce dernier s'en serait vivement excusé auprès des observateurs qui ont voulu comprendre la grandeur de cet acte anticonstitutionnel. D'où la promesse faite par Vital KAMERHE de réparer préjudices. Si cela se faisait rapidement, ce serait un pas de géant dans l'avancement de ce dossier délicat qui ne fait pas l'honneur de la justice de nos Institutions en République Démocratique du Congo.

Contacté aussi à son tour, le Ministre d'Etat Denis KALUME a assuré devoir s'impliquer davantage dans ce dossier qui, selon lui serait suivi avec attention, non seulement au niveau de son Ministère mais aussi dans l'ensemble du Gouvernement. Il



Mbu ne Letang, Avocat à la Cour Suprême. Photo Alain W./Nord-Kivu

s'avère aujourd'hui que si on ne peut pas encore coller un nom sur le visage du commanditaire du meurtre, les Avocats de la partie civile sont peut-être proches d'un double résultat qui pourrait tout aussi bien représenter un véritable coup de théâtre.

Ainsi, plus rien ne s'opposerait à ce que les héritiers d'Albert Prigogine rentrent dans leurs droits, au grand dam de ceux qui auront, à tort, cru que la mort violente est un moyen de régler un conflit, fut-il foncier, pendant qu'il existe des Cours et Tribunaux dans notre Pays.

Soucieux d'informer ses lecteurs, le journal la victoire est allé à la rencontre du bâtonnier Mbu ne Letang, à Kinshasa, le 28 septembre 2008, un des avocats conseils de la famille Prigogine vient de fixer l'opinion sur les 6 semaines de délai expirées, les causes qui seraient à la base de l'assassinat de Prigogine, la suite des dossiers fonciers qui opposaient le défunt aux tiers et promet dans les jours qui viennent d'éventrer le boa sur la disparition brutale d'Albert. Ci-après, Me MBU-Victoire du Congo :

LVC : Maître MBU bonjour

Me Mbu : Bonjour cher journaliste

LVC : Maître Maingain a animé une conférence de presse à Goma en date du 11 août 2008, à travers laquelle

il a donné un ultimatum de 6 semaines pour enfin fixer la population du contenu des résultats sur l'assassinat de Mr Albert Prigogine. Et cela à travers la presse. Les 6 semaines épuisées, rien n'est fait. Alors, on peut croire que c'était une parole d'intimidation aux autorités ou une sorte de pression peut-être. Etes-vous en possession déjà de quelque chose ?

Me Mbu : Merci pour la question. Mais, je dois vous avouer que le dossier d'Albert Prigogine me tient à cœur. Donc, ça me préoccupe au plus haut niveau. C'est un ami d'abord avant de le considérer comme client. Mais, quand vous dites que c'est de l'intimidation, nous, avocats on n'a pas à intimider quelqu'un ! Si nous faisons de l'intimidation ou si nous faisons une pression, c'est pour vous, la population de Goma. Ce n'est pas pour nous. Je vous ai dit lors de la conférence de presse à Goma que, je suis un magistrat et nous n'avons pas besoin d'attendre 6 semaines, parce que les éléments que nous avions déjà à l'époque nous auraient permis de mettre la main sur les assassins et commanditaires. Nous avons des pistes pour arriver à eux. Mais, l'affaire Albert Prigogine c'est une affaire à la fois importante et délicate. Et pas plus tard qu'il y a 2 semaines, j'ai rencon-

tré une haute personnalité du pays, à qui j'ai exposé l'inaction du parquet et des autorités politiques qui ne veulent pas suivre les pistes qui sont visibles ou qui étaient visibles à l'époque. Et ces pistes nous les connaissons. Et nous pouvons aller les mettre sur la voie publique. Mais, nous voulons ne pas hâter, parce que les preuves, il faut les vérifier. Au moment où nous allons déclencher l'action, nous allons vérifier si ces preuves existent toujours. Parce que sinon, nous aurons touché des personnes qui risquent de se retourner contre nous. C'est vous, messieurs, mesdames, les enfants de Goma qui connaissez, vous avez les éléments, et on vous a demandé de nous les donner. Il y en a quelques uns qui ont parlé. Mais, nous voulons encore en avoir d'autres. Sur les 6 semaines que Maître Maingain avait donné comme ultimatum, je dois vous rassurer que nous sommes en possession des éléments que nous allons mettre à la disposition publique. Et je vous informe, Monsieur le journaliste que j'ai déjà le feu vers d'une haute autorité qui m'a dit ceci : « Allez-y si le parquet ne fait rien, alors vous, allez-y, parce que on ne peut pas permettre que cette mort reste impunie »

LVC : On vous a déjà dit d'y aller. Mais, quand est ce que vous allez vous y mettre pour en fin y aller ?

Me Mbu : Nous travaillons sous coordination. Je ne peux pas déclencher les opérations sans que je rencontre Me Maingain pour que nous puissions nous mettre d'accord sur certains points exacts de ces opérations. Mais, nous sommes décidés. Je vous rassure qu'on n'a pas peur. C'est mon métier. Et je vous dis que comme magistrat, j'ai inquiété des gens autrement très dangereux que ceux que nous risquons d'affronter à Goma.

LVC : Une opinion à Goma pense que la mort d'Albert Prigogine serait liée à des litiges fonciers. Selon les éléments à votre possession, est-ce qu'ils ont tort déjà ?

(Lire suite à la page 4)

Après six semaines de délai Me Mbu ne Letang l'un des avocats de feu Albert Prigogine fixe l'opinion

(Suite de la page 3)



Mbu ne Letang, Avocat à la Cour Suprême. Photo Alain W./Nord-Kivu

Me Mbu : Les litiges fonciers sont les seuls problèmes qui pouvaient opposer Mr Albert Prigogine à ceux qui se croient aujourd'hui intouchables.

LVC : Vous vous souviendrez qu'à l'époque du président de l'Assemblée Nationale pendant la transition, Mr Olivier Kamitatu, s'est interféré dans un jugement rendu par la Cour Suprême de justice. Ce qui n'a pas, à notre sens respecté la séparation des pouvoirs, mais arrivé à la tête de l'Assemblée Nationale, Mr Vital Kamerhe élu du peuple n'a pas corrigé cette grave erreur ! A votre avis, qu'est-ce que la population peut retenir au tour de cela ?

Me Mbu : L'affaire de l'intervention du président Olivier Kamitatu, vous devez savoir que c'est devenu une affaire entre la succession d'Albert Prigogine et l'Assemblée Nationale. Et il y a un dossier d'annulation de cette décision du président Olivier Kamitatu devant la Cour Suprême de Justice. Je peux en témoigner. A partir du moment où il y a un dossier judiciaire au niveau de la Cour Suprême, le principe de la séparation du pouvoir invite le Président actuel de l'Assemblée Nationale, Mr Vital Kamerhe, à ne plus s'interférer. C'est maintenant à la Cour Suprême d'examiner si l'intervention du président Olivier Kamitatu à l'époque était conforme aux principes de la séparation du pouvoir.

C'est cette décision que nous attendons.

LVC : Mais, que dit la loi autour de ça ?

Me Mbu : En principe, le président Kamitatu ne s'est même pas interféré pour interdire. En réalité c'est une commission de la chambre de représentants qui avait fait des propositions. Et ces propositions auraient du être entérinées par l'assemblée plénière. Donc, c'était un document en processus d'aller vers une décision ou non décision. Dans quelle mesure des personnes malveillantes sont allées donner ce document au président Olivier Kamitatu. Et d'ailleurs celui-ci n'a jamais écrit ni à Mr Albert Prigogine de son vivant, ni à la région, mais c'est une lettre qui était adressée à la RVA/Goma. Vous conviendrez avec moi qu'il y avait quelque chose d'anormale. Parce que normalement cette lettre aurait due être adressée à la Direction Générale de la RVA, parce que le problème qui opposait Albert Prigogine à la RVA ne concernait pas Mr Albert Prigogine et la RVA/Goma mais la Direction Générale. Parce que je dois vous le dire, je suis avocat de Mr Albert Prigogine. Nous étions entrain de négocier l'exécution volontaire par la RVA. Et cette exécution volontaire concernait d'abord l'évacuation par les agents de la RVA qui occupaient le terrain qui appartient à Mr Albert Prigogine. Et en suite les condamnations au paiement

des indemnités d'occupation. Parce que tous ceux qui occupaient pour le compte de la RVA n'avaient pas payé les indemnités d'occupation à Mr Albert Prigogine qui est propriétaire de cette concession, donc, nous étions entrain de négocier avec les autorités de la RVA l'exécution volontaire de deux décisions de la cour suprême qui attestaient que le terrain ex-Camp Dumez appartient à Safari Lodge, et par conséquent à la société de Mr Albert Prigogine.

LVC : Est-ce que vous croyez que cette affaire Albert Prigogine sur le dossier foncier sera en sa faveur nous referant à la loi en cette matière?

Me Mbu : Mr Albert Prigogine est propriétaire d'un certificat d'enregistrement confirmé deux fois par la Cour Suprême. Il n'y a aucun autre moyen légal pour faire que ce terrain ne lui appartienne pas.

LVC : Aussi certaine opinion pense que les commensitaires de cet assassinat seraient des tous puissants qui auraient de dossiers avec Mr Albert Prigogine. Qu'en dites vous ?

Me Mbu : Vous connaissez l'expression qui stipule que nul n'est au dessus de la loi ! Si Mr Albert Prigogine n'est plus, mais il a son épouse et ses enfants à qui reviennent les droits qui appartenaient à Albert Prigogine !

LVC : Mais, le Procureur Général du Nord-Kivu à Goma, avait dit que ces enquêtes peuvent prendre même 10 ans ! Pourquoi vous devez semble-t-il être pressé pour ça ?

Me Mbu : Dites au Procureur Général que celui qui parle, c'est un ancien magistrat. Quand je terminais ma carrière comme substitut du Procureur Général, chaque fois quand un dossier m'était donné, je mettais 5 jours pour découvrir les criminels et les déferer en justice. Alors, si le Procureur Général pour un assassinat aussi crapuleux compte mettre 10 ans, et bien j'ai à lui dire...et il me connaît

LVC : Avez-vous un message particulier à adresser à la population de Goma, aux autorités et surtout à la commission qui enquête sur l'assassinat de Mr Albert Prigogine ?

Me Mbu : Je voudrais d'abord dire que tous se sont mêlés dans le droit de Mr Albert Prigogine ont à faire non seulement à la famille Prigogine

mais également à l'Etat congolais qui doit respecter les principes de Droit de propriété. Donc, il n'y a personne qui est au dessus de la loi. Curieusement, au moment où un Président de la République, Mr Tambo Mbeki est chassé du pouvoir pour s'être interféré dans la justice, au moment où Nickson Président des Etats-Unis quitte le pouvoir parce que les agents de la campagne électorale sont allés violer le Droit de propriété d'un simple citoyen, ce n'est pas un simple citoyen de Goma qui dira qu'il est au dessus de la loi pour ne pas respecter le droit de propriété de Mr Albert Prigogine. Aussi je dois vous dire que j'ai surtout pitié de la population du Nord-Kivu qui aujourd'hui ne peut pas rester chez-elle. Les images qu'on nous présente du Nord-Kivu de la guerre qui se passe ne sont pas dignes de congolais. Et c'est à eux que je pense principalement. Aux autorités je leur dis qu'elles ne donnent pas l'illusion qu'il y a des citoyens qui sont au dessus de la loi, car, elles doivent savoir que ce qui est arrivé à Nickson et à Mbeki peut leur arriver aussi. Les autorités ont tout intérêt à protéger la population. Quant à ceux des citoyens qui croient qu'ils sont impunis, et qu'ils sont au dessus de la loi, qu'ils ne se trompent pas. Vous savez la justice à l'époque romaine représentait une dame habillée en blanc, les yeux fermés avec une épée pour frapper. Et quand cette dame frapper, elle ne connaissait pas la personne qui était en face d'elle. Et c'est ce que la justice doit être. J'espère qu'elle fera aussi pour ces messieurs là. Et enfin, ceux qui ont tué Albert Prigogine, savent que nous sommes tous mortels. Hier c'était Albert Prigogine, un jour eux aussi. Et qu'ils se souviennent de la parole de l'Evangile « celui qui tue par l'épée, périra par l'épée ». Pour terminer, je dirais qu'à la commission qui enquête que j'ai pitié de ces messieurs. Car, s'ils étaient conscients de leur responsabilité, il y a longtemps qu'ils auraient déjà terminé leur rapport. Or, le rapport ne pas terminé, les conclusions ne sont pas tirées.

LVC : Maître Mbu, je vous remercie
Me Mbu : C'est moi qui vous remercie !
Propos recueillis par Charles Mutombo Mukeba